



Dossier location appartement

Par **pauline8301**, le **07/09/2014** à **20:18**

Bonjour , je suis a la recherche d un appartement a louer , je suis en cdi depuis 4 ans et gagne environ 1200 e par mois , ce qui ne suffit pas pour que mon dossier puisse être accepté. (le prix d un studio en location est d environ 500e il faudrait donc que mon salaire s élève a 1500e!) est-ce légal d ajouter un locataire sur le bail qui est également en cdi mais qui ne vivrait pas dans le logement , sa signature sur le bail servirait donc uniquement a faire en sorte que le dossier soit accepté, quels risques cela engendre t il mis a part qu'il devra payer le loyer si je ne le paye pas ? Cela ne risque t il pas de poser problème par rapport a la taxe d habitation ?

Par **janus2fr**, le **08/09/2014** à **08:27**

Bonjour,
Comme ce sera un bail pour résidence principale du locataire, il faut donc que tous les locataires cités au bail habitent réellement le logement !
Il n'est donc pas possible d'avoir, légalement, un "faux" locataire.
En revanche, cette personne peut très bien se porter caution, à condition que le bailleur ne prenne pas d'assurance loyer impayé puisqu'il n'est pas permis d'avoir les deux.

Par **pauline8301**, le **08/09/2014** à **11:20**

Oui c est bien ça le problème , il ne gagne pas non plus 3 fois le montant du loyer.. Donc il ne peut pas se porter garant ...